

Les 10 Commandements

du Praticien en Soins Énergétiques

Pour une pratique saine et éthique, qui pose les limites du cadre de base de la pratique consciente du praticien en soins énergétiques

Commandement N°1

Aucune séance de magnétisme sans l'autorisation du receveur tu n'effectueras. L'accord de chaque receveur tu obtiendras.

Commandement N°2

Le secret professionnel, la confidentialité et la relation de confiance avec le receveur, sous aucun prétexte, tu bafoueras.

Commandement N°3

Aucune manipulation, aucun diagnostic, aucune prescription ou aucun conseil médical tu ne tenteras, car les compétences, les connaissances et l'autorisation légale tu ne possèdes pas.

Commandement N°4

La guérison et les miracles tu ne promettras (donc pas obligation de résultat), car tes limites personnelles d'être humain et le champ de tes compétences tu respecteras.

Commandement N°5

La personne déficiente mentale et le jeune de moins de 18 ans, sans l'accord et présence de ses parents ou de son tuteur légal, tu ne magnétiseras.

Commandement N°6

D'aucune religion, secte, science occulte et d'aucun Art Divinatoire ou don extraordinaire tu ne te revendiqueras.

Commandement N°7

Apaiser, soulager ou atténuer la souffrance physique ou morale, dans la limite de ton plein potentiel, tu sauras.

Commandement N°8

Ta santé et ton état physique, psychique, émotionnel et affectif en premier tu respecteras.

Commandement N°9

Augmenter la puissance et l'efficacité de ton magnétisme pour le plus grand bien de tous à l'esprit, te guideras.

Commandement N°10

La sécurité du receveur sans condition tu privilégieras. Au corps médical ou à toutes personne ayant les compétences nécessaires tu en référeras.